

Routes, Transports et Constructions

DIVISION DES TRANSPORTS
TRANSPORTS SCOLAIRES
Hôtel du Département
B.P. 11096
57036 METZ CEDEX 1
Tél : 03.87.34.75.15
Fax : 03.87.34.76.30

**TRANSPORT DES ELEVES DES CLASSES PREPARATOIRES
A L'APPRENTISSAGE (C.P.A.)**

Année scolaire 20 / 20

QUESTIONNAIRE

NOM et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Adresse : Rue N°

Commune Département

Nom et prénom du père, de la mère ou du tuteur :

Profession :

Adresse (si différente de celle de l'élève) :

.....

Formation professionnelle suivie par l'élève :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE (C.P.A.) :

Désignation et adresse de l'entreprise ou s'effectue le stage :

.....

L'élève est-il logé par le maître de stage : OUI - NON (1)

DATE A PARTIR DE LAQUELLE LE TRANSPORT EST UTILISE :

(1) Barrer la mention inutile

SERVICES DE TRANSPORT UTILISES

1 - POUR SE RENDRE A L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE (C.P.A.)

Distance kilométrique du domicile à l'établissement scolaire :

SERVICE SPECIAL :

N° de la ligne :

Lieu de montée de l'élève :

SERVICE REGULIER (S.N.C.F. ou lignes routières) :

Transporteur :

Lieu de montée de l'élève :

CORRESPONDANCE (éventuellement) :

Trajet : à

Transporteur :

1 - POUR SE RENDRE A L'ENTREPRISE (STAGE)

Distance kilométrique du domicile à l'entreprise :

SERVICE SPECIAL :

N° de la ligne :

Lieu de montée de l'élève :

SERVICE REGULIER (S.N.C.F. ou lignes routières) :

Transporteur :

Lieu de montée de l'élève :

CORRESPONDANCE (éventuellement) :

Trajet : à

Transporteur :

Le soussigné certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et notamment la réalité des distances indiquées qui séparent le domicile de l'élève de l'établissement scolaire et de l'entreprise fréquentés.

Il reconnaît en outre avoir pris connaissance des dispositions et règlements reproduits en 4^{ème} page du présent questionnaire et dont il accepte les conditions.

Fait à le
Signature obligatoire du responsable de l'élève

CADRE RESERVE AU CHEF D'ETABLISSEMENT

La - Le (fonction) :
du (établissement scolaire) :
atteste que l'élève désigné ci-dessus est bien inscrit dans son établissement et que les horaires hebdomadaires se répartissent comme suit :

Jours		Etablissement scolaire	Stage
LUNDI	matin	de H àH	de H àH
	soir	de H àH	de H àH
MARDI	matin	de H àH	de H àH
	soir	de H àH	de H àH
MERCREDI	matin	de H àH	de H àH
	soir	de H àH	de H àH
JEUDI	matin	de H àH	de H àH
	soir	de H àH	de H àH
VENDREDI	matin	de H àH	de H àH
	soir	de H àH	de H àH
SAMEDI	matin	de H àH	de H àH
	soir	de H àH	de H àH
	matin	de H àH	de H àH
	soir	de H àH	de H àH

Fait à le

Signature et cachet

REGLEMENTATION (C.P.A.)

I - CONDITIONS D'OCTROI DE LA SUBVENTION AU TITRE DU TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves des classes préparatoires à l'apprentissage ne peuvent bénéficier que d'un seul aller-retour journalier subventionné. La subvention ne peut être accordée pour le transport par ligne régulière en cas d'existence d'un service spécial adapté aux horaires.

1) Pour bénéficier de la subvention de transport, l'élève doit remplir les conditions suivantes :

- a) Habiter à une distance supérieure à 3 km de l'établissement scolaire ou de l'entreprise qui seront fréquentés
- b) Emprunter un service spécial écoliers et non un service régulier chaque fois que cela est possible.

2) Ne peuvent être subventionnés dans l'état actuel de la réglementation :

- Le transport des internes,
- Le transport des élèves entre midi et 14 heures.

3) L'aide du Conseil Général peut être également accordée à certaines familles pour les dépenses engagées à titre individuel par les élèves lorsque ceux-ci ne disposent d'aucun moyen de transport (régulier ou spécial). L'octroi de cette "Allocation Individuelle de Transport" est subordonné aux conditions a, b, ci-dessus. Les familles intéressées devront se faire connaître auprès du chef d'établissement scolaire fréquenté par l'enfant : un questionnaire spécial leur sera remis, en plus de celui-ci.

4) La subvention pour une "CORRESPONDANCE" ne peut être accordée que s'il y a changement de transporteur et lorsque l'heure d'arrivée au terme de la première portion est telle qu'il serait impossible à l'élève de rejoindre l'établissement scolaire pour le début des cours. Dans ce cas, il appartiendra à l'intéressé de fournir par note séparée toutes justifications utiles (heure d'arrivée au terme du 1^{er} trajet et horaire des cours).

II - ETABLISSEMENT DU PRESENT QUESTIONNAIRE

- * Cette demande dûment complétée, datée et signée par le père, la mère ou le tuteur, devra être remise à l'établissement scolaire qui sera fréquenté par l'élève pour la date qui sera indiquée par le chef d'établissement.
- * Tout questionnaire remis après cette date, et sauf cas de force majeure, dûment justifié, entraînera le refus de la subvention ; l'accès éventuel aux cars spéciaux sera subordonné à la délivrance d'une carte à plein tarif.

TOUT QUESTIONNAIRE INCOMPLET OU ERRONE SERA CONSIDERE COMME NUL ET NON AVENU

Les changements qui pourraient intervenir après l'envoi du présent questionnaire dans l'adresse des parents, l'établissement scolaire à fréquenter, la fréquence journalière du transport devront être signalés sans délai au chef d'établissement.